

(Traduction non officielle)

Note Explicative du Conseil de l'Investissement

Demande de promotion pour la fabrication ou service de systèmes agricoles modernes

Conformément à l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. Sor 3/2563

Afin de clarifier la promotion de la fabrication ou service de systèmes agricoles modernes de type 1.23 dans l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. Sor 3/2563 datée du 14 mai 2020 sur la Modification de la liste des activités promues en vertu de l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2557, Le Conseil juge utile de publier la Note Explicative comme suit :

1. Dans cette Note Explicative

1.1 Le « Système agricole moderne », désigne un système dans lequel des machines, les logiciels et la technologie numérique sont appliqués pour améliorer les processus agricoles. L'objectif est d'augmenter l'efficacité de la production agricole, d'augmenter la production, de réduire les coûts et de développer la chaîne d'approvisionnement des processus de production agricole aux consommateurs.

1.2 Le « Système » désigne le modèle ou le processus de collaboration avec des machines, des équipements et des logiciels ou une plate-forme, y compris d'autres pièces de support dans une zone spécifiée.

1.3 Le « Logiciel ou plate-forme » désigne une application qui est un contrôle de commande de machines/équipements dans les zones agricoles y compris le stockage des données à la fois dans la zone agricole (données internes) et des données collectées auprès d'agences externes (données externes) telles que la géographie de la zone, les prix des produits, etc., sont analysés et traités et utilisés pour améliorer l'efficacité de l'agriculture.

2. Activité sous le périmètre de demande de promotion

2.1 Fabrication ou service de systèmes agricoles modernes : Dans le cas de la conception de systèmes et de logiciels, Le candidat à la promotion doit le faire lui-même comme suit :

1) Le projet comprend un processus de développement, de conception de systèmes et d'installation de machines ou d'équipements pour travailler ensemble des machines ou des équipements et des logiciels.

2) Le projet doit développer un système logiciel ou une plateforme de contrôle, commande de machines / équipements dans la zone agricole y compris le stockage des données à la fois dans la zone agricole (données internes) et des données collectées auprès d'agences externes (données externes) telles que la géographie de la zone, les prix des produits, etc., sont analysés et traités, tels que l'apprentissage automatique, etc., pour être utilisés pour améliorer l'efficacité de l'agriculture.

2.2 Fabrication ou service de systèmes agricoles modernes : Dans le cas où le système et le logiciel ne sont pas conçus en interne, Le candidat à la promotion peut engager un tiers qui est un développeur national, en particulier, les startups, pour développer un système logiciel ou une plate-forme

à la place. Plusieurs développeurs peuvent être embauchés et doivent au moins avoir une dépense pour développer un système logiciel ou une plate-forme—10 000 000 bahts, Le candidat à la promotion doit le faire lui-même comme suit:

1) Définir les exigences du programme (Requirement)

2) Le projet doit fournir le service de systèmes agricoles modernes qui se composent de un système logiciel ou une plateforme de contrôle, commande de machines / équipements dans la zone agricole y compris le stockage des données à la fois dans la zone agricole (données internes) et des données collectées auprès d'agences externes (données externes) telles que la géographie de la zone, les prix des produits, etc., sont analysés et traités, tels que l'apprentissage automatique, etc., pour être utilisés pour améliorer l'efficacité de l'agriculture.

2.3 Les machines ou équipements utilisés en conjonction avec les systèmes agricoles modernes peuvent être fabriqués en interne ou loués par d'autres pour produire ou s'approvisionner auprès d'autres opérateurs. Ces machines ou appareils doivent fonctionner avec le logiciel et le système de gestion dans les zones agricoles pour créer un système agricole moderne.

3. Calcul de la valeur d'investissement et des revenus éligibles à l'exonération de l'impôt sur les sociétés:-

3.1 Le Bureau stipule que les investissements dans les projets sont conformes à l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. Por 1/2545.

3.2 Les machines et équipements entretenus ne sont pas comptabilisés comme une taille d'investissements.

3.3 Dans le cas où le système et le logiciel ou la plate-forme sont conçus en interne, les revenus éligibles aux droits et avantages de l'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés doivent provenir de la vente ou de la location de systèmes agricoles modernes et de services continus résultant de ce développement de système tels que le coût d'installation, de maintenance et de mise à niveau du logiciel ou de la plate-forme mais ils ne comprennent pas les revenus provenant du remplacement des machines ou de l'équipement de remplacement.

3.4 Dans le cas où le système et le logiciel ou la plate-forme ne sont pas conçus en interne, Le candidat à la promotion peut engager un tiers qui est un développeur national, en particulier, les startups, avec la valeur d'embauche ne doit pas être inférieure à 10 000 000 bahts avant la date d'échéance de l'opération. De cette manière, le coût de l'embauche de développeurs dans le pays qui a développé le système et le logiciel ou la plate-forme pour le candidat peut être compté dans l'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés en plus de la valeur d'investissement selon l'Annonce du Bureau du Conseil d'investissement No. Por 1/2545. A cet égard, les revenus éligibles aux droits et avantages de l'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés ne comprennent pas les revenus provenant de la vente ou de la location de machines et d'équipements.

4. Documents / informations utilisés pour examen

4.1 Dans le cas où le système et le logiciel ou la plate-forme sont conçus en interne

Il doit y avoir des documents / informations que le Bureau utilisera lors de l'examen du projet, les détails comme suit :

- 1) Le modèle conceptuel décrivant la vue d'ensemble du projet qui doit spécifier la Fonctionnalité / Fonction / Module disponibles et techniques utilisées dans le développement de logiciels.
- 2) La conception d'architecture (architecture logicielle).
- 3) Les outils et langages de programmation utilisés dans le développement de logiciels.
- 4) Le temps qu'il a fallu pour développer le logiciel.
- 5) La procédure de service.
- 6) Le Modèle d'entreprise / modèle de revenu, la source de revenus du projet.

4.2 Dans le cas où le système et le logiciel ou la plate-forme ne sont pas conçus en interne

Il doit y avoir des documents / informations que le Bureau utilisera lors de l'examen du projet, les détails comme suit :

- 1) Les détails du contrat de développement, Prestataire / Devis ou contrat de travail (Le cas échéant) / document sur les exigences logicielles (exigences logicielles) / salaires de développement.
- 2) Le modèle conceptuel décrivant la vue d'ensemble du projet qui doit spécifier la Fonctionnalité / Fonction / Module disponibles.
- 3) Le Modèle d'entreprise / modèle de revenu, la source de revenus du projet.

Pour votre information.

Le Conseil de l'Investissement

Le 9 septembre 2020